



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine
du mercredi 7 décembre 2022, à 17h30**

Présidence : Mme Lise-Marie Graden, Préfète

Présents : 38 délégué-es représentant 25 communes

Mmes D. Heller Sobritz, Autigny – P. Horner, Bois-d'Amont – C. Angeloz, Corminboeuf - M.-C. Clerc, Cottens – S. Buvary, Ferpicloz – C. Roelli, A. Baechler, M. Giller-Zbinden, S. Fernandes, M. Pache, Fribourg – S. Ayan, Givisiez – B. Green-Studer, Granges-Paccot – V. Zapf, Hauterive – L. Ménétrez de la Brillaz – B. Monney, La Sonnaz – K. Sansonnens, Neyruz – D. Mettraux, Prez – C. Denervaud, F. Carrea-Bassin, Villars-sur-Glâne.

MM. F. Vallat, Belfaux – C. Defferard, Chénens – F. Miche, C. Feldhausen, E. Rudaz, Fribourg – M.-A. Bovet, Grolley – D. Ayer, J. Nieva, Gibloux – M. Vogt, E. L'Eplattenier, Le Mouret – C. Murangira, Marly – D. Chenaux, Matran – M. F. Hagger, Pierrafortscha – M. Noguét, Ponthaux – S. Gendre, Prez – P.-L. Ruffieux, Treyvaux – M. Sluga, P.-E Carrel Villars-sur-Glâne – L. Déglise, Villarsel-sur-Marly.

Pour le Comité de direction :

Mmes M.-C. Paolucci, I. Bersier et M. Frésard.

MM. J.-L. Kuenlin, vice-président, M.-A. Andina, B. Bek-Uzarov, L. Dietrich et P.-O. Nobs.

Invités : M. Riedo, médecin HMS et Mme A. Python membre de la commission du personnel du RSS.

Excusés : La commune d'Avry

Les délégué-es Mmes M.-L. Bapst de Belfaux – I. Bussey, Corminboeuf – M. Ebner, L. Galley, F. Menetrey, A. Schaller, R. Giroud, F. Gauye, P. Guntern de Fribourg - D. Carbonnier, G. Frick, Gibloux - M. Maillard Russier de Villars-sur-Glâne.

MM. R. Schwab d'Avry - P. Gendre, Bois-d'Amont - C. Gremaud, F. Yerly-Brault, J. Fonjallaz, N. Jacquier, F. Mauron de Fribourg - H. Cabral, Givisiez – P. Chassot, Granges-Paccot - P. Cudré-Mauroux, Hauterive – G. Yerly, La Brillaz – E. Bugnon de Marly – J.-N. Gendre de Neyruz – J. Dietrich, Y. Gut de Villars-sur-Glâne.

Les membres du comité de direction, Mmes A. Rey, M. Roos-Bovey, M. Ballmer et M. F. Schafer

Mme la Présidente ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun.

La présente Assemblée a été convoquée par courrier du 3 novembre 2022. Aucun commentaire n'étant fait sur ce point, la Présidente poursuit avec la présentation de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 1^{er} juin 2022
2. Informations du Comité de direction
3. Plan financier 2023-2027 - Présentation
4. Budget 2023
- 4.1 Présentation des budgets de résultats et d'investissements 2023 du RSS
- 4.2 Préavis de la commission financière de l'Assemblée des délégués
- 4.3 Approbation du budget de résultats 2023 du RSS
- 4.4 Approbation du budget des investissements 2023 du RSS
5. Prolongation du mandat de la fiduciaire BDO pour la révision des comptes 2022-2023
6. Nouvelle Direction Secours au sein du RSS au 1^{er} janvier 2023
- 6.1 Etat de situation
- 6.2 Adoption du Règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sarine
- 6.3 Adoption du Règlement des tarifs du Bataillon Sarine
7. Nomination du ou de la représentant-e de Gibloux au comité de Direction du RSS en remplacement de M. F. Schafer
8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2022

Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est approuvé tel quel avec remerciements à son auteur.

2. Informations du Comité

Etude Microgis

- Le RSS en collaboration avec l'association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ainsi que de la Ville de Fribourg a mandaté une étude démographique pour le district de la Sarine et les communes de Courtepin et Misery Courtion. L'objectif de l'étude est de pouvoir disposer d'une prévision de l'évolution démographique de la population junior et senior du district jusqu'à l'horizon 2040. Ceci permettra de prendre des décisions stratégiques et politiques sur une base solide. Cette étude porte sur 3 secteurs différents : la Ville de Fribourg, l'agglomération (ceinture autour de la Ville) et la périphérie (le reste du district).

Les points suivants sont mis en exergue :

- L'âge moyen de la population entre 2010 et 2020 a augmenté : en 2010 il est de 38,5 ans et en 2020, il atteint 39,5 ans. Sur la période, l'âge moyen de la population de la Ville de Fribourg reste assez stable par contre celui des deux autres secteurs a augmenté.
- L'étude montre également l'évolution démographique globale jusqu'en 2040 : En 2020 la population était de 107'500 habitants pour le district. Selon les projections, une augmentation à l'horizon 2040 de 17'400 personnes supplémentaires est

envisagée sur l'ensemble du district pour atteindre environ 125'000 habitants. Pour la Ville de Fribourg cette augmentation sera d'environ 5'300 personnes, pour l'agglomération de 6'300 personnes et pour la périphérie de 5'800 personnes.

- La croissance de la population senior sera avec 3,9 % à moyen terme plus importante dans les secteurs de l'agglomération et dans la périphérie, qu'en Ville de Fribourg avec une augmentation de 2,2 % seulement.
- Les classes d'âges de la population de séniors présentent des évolutions spécifiques. Celle des grands aînés (85+) s'accélère à partir de 2025 pour doubler à l'horizon 2040 (2'000 en 2010 et 4'000 en 2040). Les aînés (75-84 ans) enregistrent une croissance régulière mais soutenue qui les amène à plus que doubler à 2040 (4'000 en 2010 et 9'000 en 2040). Par contre, les jeunes retraités présentent une croissance soutenue qui tend à se tasser à long terme
- Le taux de recours aux prestations d'aide et de soins à domicile ou d'hébergement longue durée en EMS est directement lié à l'âge des personnes considérées. Ainsi le 45 % des personnes de plus de 90 ans recourt à l'aide et soins à domicile alors que seules 32 % de ces personnes recourent aux EMS. Ces taux diminuent fortement pour les personnes moins âgées.
- Pour l'aide et soins à domicile, les fortes augmentations des personnes de plus de 75 ans et plus auront un impact important sur sa clientèle. De 2300 bénéficiaires en 2020, ceux-ci seront vraisemblablement 3'000 en 2030 puis 3'400 en 2040. L'augmentation est particulièrement prononcée pour le secteur de la ceinture. **M. J. Pollet** précise que cette information servira à savoir où implanter de nouvelles antennes sur le territoire du district. Idem pour les EMS.
- Enjeux pour les EMS : un pique sérieux est observé en 2035, puis une stabilisation jusqu'en 2040. En 2020, nous comptons 1000 lits en Sarine (dont 900 lits placés dans la gestion du RSS) ; en 2030, il s'agira de proposer 1400 lits et en 2040, 1700 lits.

Organisation du RSS

- Présentation du nouvel organigramme du RSS: Suite au départ à la retraite le 1^{er} décembre 2022 de Mme M. Sherbetjian, une nouvelle direction soins a été créée avec effet le 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle organisation, en créant une même philosophie de soin entre l'aide à domicile et l'EMS permettra d'être plus subtile dans le lien existant entre la maison et l'entrée en EMS. En parallèle, un nouveau poste de chef de secteur logistique et hôtellerie ainsi qu'un nouveau poste de directrice générale adjointe ont été créés. Les avantages réels de la nouvelle direction soins résident dans son innovation, dans la construction (rénovation et agrandissement du HMS) qui va être repensée sur la base de la nouvelle philosophie de soin. Cette nouvelle organisation permettra aussi d'harmoniser le recrutement et quelques économies d'échelles avec des processus communs peuvent être envisagées. De plus, avec un-e responsable logistique / hôtellerie, le HMS sera plus percutant et ouvert sur d'autres collaborations avec ses voisins. Mme O. Macheda (directrice générale adjointe) et Mme M. Gailhac (directrice soin) sont applaudies pour leurs nominations respectives.

A la question de Mme **Suat Ayan**, le chef de secteur logistique/hôtellerie n'est à ce jour pas connu (en cours d'embauche).

- **Etat de situation du projet de construction du HMS et de la centrale d'ambulances :**
- En juin 2023, il faudra décider de manière définitive si la construction de la centrale d'ambulance se fait sur le site du HMS ou ailleurs, dans une optique de regroupement des pompiers et des ambulanciers dans une éventuelle grande caserne dans le grand

Fribourg. En avril 2024, il est prévu la mise en service de la première étape et le début des travaux de l'étape 2, puis en juillet 2025 mise en service du tout. **M. J. Pollet** précise qu'à un mois près le timing des travaux est tenu. Peu de plaintes de la part des résidents sont relevées.

Suivi financier des travaux : A fin septembre 2022, le Comité a adjugé pour CHF 39,7 millions de travaux (75% des CFC sont adjugés). Le solde de la réserve au 08.11.2022 était de CHF 0.6 million sur une réserve totale de CHF 2.2 millions. Cette réserve est entamée en raison de l'augmentation du prix des matières premières. Il est rappelé que le montant du devis a été effectué sur la base de l'indice mitteland d'octobre 2020 qui était à 100%. Ce même indice a atteint 110,3% en avril 2022, soit une augmentation de 10,3 %. A l'image de l'Etat de Fribourg et des communes, un nouveau suivi financier via des devis indexés a été mis sur pied pour isoler l'augmentation lié au renchérissement de manière claire permettant ainsi une vision à long terme. Le montant du devis révisé voté en 2021 ne pourra pas totalement être tenu au vu du renchérissement extraordinaire de 2022. Ainsi, la partie A1 présente un surcoût lié à l'indexation pour les 75% de CFC adjugés de CHF 655'459.-.

3. Plan financier 2023-2027 - Présentation

Mme La Présidente cède la parole à **M. J. Pollet**, directeur général du RSS.

M. J. Pollet explique que comme toutes les communes le RSS a dû faire son plan financier 2023-2027. Il tient compte du plan de couverture des besoins en lien avec l'ancienne étude Wanders (étude démographique qui démontre un besoin d'augmentation du nombre de lits dans le district). La stratégie de base du Comité est de privilégier l'ambulatoire (soins à domicile) plutôt que le stationnaire (EMS). Concrètement ce plan tient compte d'une adaptation annuelle de la masse salariale de 1.5% sur base de 2023. L'adaptation sur le coût des marchandises et des services est de 0.5% en partant de 2023 également. La base moyenne pour le HMS est de 108 résidents pour la période 2022 -2025 puis de 143 résidents dès 2026. Le plan financier ne tient pas compte des effets financiers du DETTEC qui entrera en vigueur en 2024 au plus tôt.

La parole est cédée à **M. C. Werro**, Chef des finances du RSS. Ce dernier procède au commentaire des informations fournies aux délégués pour le suivi de la séance.

	2023	2024	2025	2026	2027	Différence 2023 -2027
HMS	-	-	-	-	-	-
Bataillon Sarine	2 555 500	2 610 800	2 654 700	2 688 000	2 790 500	235 000
SASDS	6 727 900	7 257 900	7 739 000	8 239 300	8 728 500	2 000 600
SAS	1 497 600	1 556 400	1 603 600	1 815 500	1 924 600	427 000
Centre de coordination	524 400	535 300	554 500	542 500	550 000	25 600
PasséPartout Sarine	56 200	57 000	57 800	58 400	59 000	2 800
Commission IF	5 574 900	5 877 500	6 179 500	6 480 500	6 782 000	1 207 100
CODEMS	10 613 600	14 003 800	13 559 300	14 902 700	15 037 900	4 424 300
Total	27 550 100	31 898 700	32 348 400	34 726 900	35 872 500	8 322 400

La Présidente cède la parole à la représentante de la Présidence de la Commission financière, Mme Barbara Studer pour la lecture du préavis relatif au plan financier 2023-2027 (cf. le préavis sur <https://www.santesarine.ch/fr/administration/assemblee-des-delegues>)

Sans question ni remarque à son propos, l'Assemblée des délégués prend acte du plan financier 2023-2027.

4. **Budget 2023**

4.1 **Présentation des budgets de résultats et d'investissements 2023 du RSS**

M. Pollet expose les trois facteurs d'augmentation qui ont impacté le budget :

- Le renchérissement qui a impacté tout le budget du RSS y compris les salaires (+2,5%) plus les paliers ;
- L'intégration des pompiers ;
- L'évolution démographique de la population senior.

Les charges directes sous gestion du RSS sont maîtrisées bien qu'impactées par le renchérissement.

La charge pour les communes augmente de CHF 3'191'100.00, en raison de :

- L'intégration du Bataillon Sarine au RSS pour un montant total de CHF 2'555'500 (légère augmentation due à l'indexation des salaires) ;
- 6.9 EPT supplémentaires pour le SASDS ;
- L'augmentation du nombre des indemnités forfaitaires.

M. C. Werro commente les chiffres du budget de fonctionnement 2023 (cf. voir documentation transmise).

Montants facturés aux communes			
	Budget 2023	Budget 2022	Différence
Bataillon Sarine	2 555 500	143 300	2 412 200
HMS	0	0	0
SASDS	6 727 900	5 933 800	794 100
SAS	1 497 600	1 420 200	77 400
Centre de coordination	524 400	508 700	15 700
PassePartout Sarine	56 200	56 000	200
Commission IF	5 574 900	5 312 100	262 800
CODEMS	10 613 600	10 549 200	64 400
Rattrapage des frais financiers	0	435 700	-435 700
Total	27 550 100	24 359 000	3 191 100

Il met en exergue les éléments principaux suivants :

- L'augmentation de CHF 15'000 des frais du comité et des commissions est composée de : CHF 10'000 en lien avec les jetons de présences de la commission financière ainsi que les frais de son secrétariat externe pour ses 4 séances et de CHF 5'000 en lien avec

- les diverses locations de salles pour les comités, commissions et autres séances qui ne peuvent plus se faire actuellement au HMS en raison des travaux ;
- Concernant le Bataillon Sarine, moyennant quelques variations, notamment celle de l'indexation des salaires, le montant de CHF 2'555'500.00 est quasiment conforme au montant qui avait été présenté lors de l'AD du 1er juin 2022 ;
 - La perte du HMS de CHF 217'700.00 est due aux travaux qui ont entraîné une diminution du nombre de résidents (passés de 141 à 108). Cette perte sera absorbée par les résultats reportés figurant au bilan et les futurs bénéfices du HMS après la fin des travaux ;
 - L'augmentation de la participation communale pour le SASDS de CHF 794'100.00 est due principalement à l'engagement de 6,9 EPT, à l'indexation sur les salaires ainsi qu'à une augmentation des charges pour l'ensemble du service ;
 - L'augmentation de la participation communale pour le SAS de CHF 77'400.00 est quasiment absorbée par l'augmentation des recettes. Il faut aussi souligner la nouvelle recette supplémentaire estimée à CHF 115'000.00 générée en 2022 par la facturation des interventions sans transport. Ce montant ne figurait pas au budget 2022 ;
 - L'augmentation de la participation communale de CHF 262'800.00 concernant les indemnités forfaitaires est due à l'augmentation moyenne du nombre d'octrois de ces 5 dernières années ;
 - L'augmentation de la participation communale pour la CODEMS est « seulement » de CHF 64'400. A noter que le rattrapage des retards d'amortissements des EMS a été intégré pour la première fois pour un montant annuel de CHF 1'600'000. Pour rappel, un montant annuel maximum de CHF 3'100'000, sur 5 ans, avait été validé lors de l'AD du 25.09.2019. Cette forte réduction est due à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2022. Un montant de CHF 15'078'000 sera versé aux EMS de la Sarine, afin d'ajuster les valeurs au bilan. Sur ce point, les directeurs et les organes des EMS remercient le RSS et les communes de la Sarine pour la prise en charge du rattrapage de ces amortissements.
- Autre information : les frais financiers pour la prise en charge de l'agrandissement du Manoir avaient été mis au budget 2022. La première prise en charge effective n'aura lieu qu'en 2024, soit deux années plus tard que prévu, ce qui explique la faible augmentation des charges pour la CODEMS.
- Par rapport au rattrapage des frais financiers, la charge a été complètement amortie en 2022 (pour rappel, un emprunt de CHF 6'500'000 a été effectué par l'ACSMS en 2013 pour régler le décalage de paiement des frais financiers des EMS). A la question de **M. F. Vallat** (Belfaux), **M. Werro** confirme que ces CHF 6.5 millions ont été totalement remboursés.

En lien avec la nouvelle recette de CHF 115'000.00 générée par le SAS (interventions sans transport), **M. F. Vallat** souhaite savoir, de quel type de courses il s'agit. **M. P. Schneider** précise qu'il s'agit des situations dans lesquelles il y a déplacement d'une ambulance et gestes médicaux sans transport à l'hôpital soit parce que le patient ne veut pas être transporté, soit parce que le transfert n'est pas nécessaire. Il peut également s'agir de situations de décès d'une personne puisqu'une personne décédée n'est jamais transportée par une ambulance. **M. F. Vallat** souhaite connaître les motifs de ce changement de philosophie ? **M. P. Schneider** précise que le SAS était le seul service d'ambulances en Suisse romande à ne pas avoir comme pratique la facturation de ces interventions. Aussi à partir du moment où une prestation est effectuée, il estime que ce n'est pas à la population

sarinoise d'assumer les frais d'interventions de personnes qui ne souhaitent pas être transportées.

Concernant les revenus du Bataillon Sarine, **M. F. Vallat**, souhaite que les prochains comptes du RSS intègrent ce que l'ECAB verse. Quant à sa question en lien avec la possibilité de faire des réserves, **la Présidente** confirme qu'il y a un article spécifique dans la LDIS qui prévoit la possibilité de faire un fond (bien que MCH2 n'autorise pas la création de réserves) afin que ce que reçoivent les associations de communes de la part de l'ECAB pour l'entretien du gros matériel puisse être utilisé à bon escient quand c'est nécessaire. **M. P. Schneider** détaille les autres participations de l'ECAB : entretien des véhicules et des engins ; paiement durant les 3 premières années d'une partie du salaire du commandant du bataillon, du chef de l'instruction et du responsable matériel ; participations pour du personnel du Bataillon Sarine mis à disposition du centre de formation de Châtillon et un montant de CHF 150'000.00 est versé à titre de soutien durant les 3 premières années de mise en route des différentes associations.

4.2 Préavis de la Commission financière de l'Assemblée des délégués

La Présidente cède la parole à la représentante de la Présidence de la Commission financière, **Mme Barbara Studer** pour la lecture du préavis relatif au budget de résultat 2023 (cf. le préavis sur <https://www.santesarine.ch/fr/administration/assemblee-des-delegues>).

4.3 Approbation du budget de résultat 2023 du RSS

La Présidente ouvre la discussion sur le budget de résultat. Aucune question n'étant posée, elle le soumet au vote.

- Le budget de résultat est approuvé à l'unanimité des voix représentées.

4.4 Approbation du budget des investissements 2023 du RSS

La Présidente ouvre la discussion sur le budget des investissements 2023. Elle explique qu'elle procède au vote des investissements poste par poste. Successivement après énonciation par **M. C. Werro** et lecture du préavis de la commission financière par **Mme B. Studer**, les délégués du RSS sont appelés à voter sur chacun des investissements ci-dessous :

- 1^{er} investissement : CHF 25'000 pour un plan de mobilité du RSS.
 - Le premier investissement est accepté à l'unanimité.
- 2^{ème} investissement : CHF 200'000.00 pour du matériel informatique pour les casernes de pompiers.
 - Le second investissement est accepté à l'unanimité.
- 3^{ème} investissement : CHF 40'000.00 pour le flux RH pour la création de dossier du personnel informatisé.

- Le troisième investissement est accepté à l'unanimité.
- 4^{ème} investissement : CHF 75'000 pour la modernisation de l'infrastructure informatique. **Mme B. Studer** relève une faute de frappe dans le préavis de la Commission financière (CHF 45'000 au lieu de CHF 75'000).
 - Le quatrième investissement est accepté à l'unanimité.
- 5^{ème} investissement : CHF 40'000 pour le remplacement des postes de travail.
 - Le cinquième investissement est accepté à l'unanimité.
- 6^{ème} investissement : CHF 25'000 pour le remplacement d'un véhicule pour le SASDS. A la question d'une déléguée du RSS (non annoncée) quant à savoir s'il avait été envisagé d'acquérir un véhicule hybride ou électrique, **M. Werro** précise que la question va se poser pour un véhicule hybride, par contre un véhicule électrique n'est pas envisageable car il n'y a pas la possibilité d'installer des bornes à Neyruz (pour l'instant cela n'existe qu'à Marly).
 - Le sixième investissement est accepté à l'unanimité.
- 7^{ème} investissement : CHF 30'000 pour le remplacement d'un véhicule léger de fonction pour le Bataillon Sarine (ce véhicule est équipé de feux bleus et est de couleur rouge). **M. F. Vallat** fait part de son incompréhension en lien avec la non-prise en charge de tous les véhicules feux bleus par l'ECAB, ce dernier n'allant pas au-delà des 4 véhicules de dotation prévus. **M. F. Vallat** souhaite que le RSS s'approche de l'ECAB afin qu'il se détermine sur la prise en charge de tous les véhicules feux bleus. A ce titre, il propose de repousser la votation des 7^{ème} et 8^{ème} investissements et d'attendre de connaître la position de l'ECAB. **M. P. Schneider** précise que l'ECAB n'entrera pas en matière car il est prévu que ne soient pris en charge que les véhicules dont l'utilité première est l'intervention. **M. F. Vallat** souhaite que le RSS via son comité ou la Direction Secours fasse tout de même la démarche auprès de l'ECAB au nom des bataillons de tout le canton. **La Présidente** propose de faire voter ces investissements afin de pouvoir faire les acquisitions le cas échéant, tout en s'engageant à faire les démarches auprès de l'ECAB pour le district de la Sarine et le reste du canton. **M. P.-O. Nobs** souligne la pertinence de la remarque de M. F. Vallat. Pour sa part, il estime qu'il y a lieu de négocier cette prise en charge auprès de l'ECAB, même si ça ne serait qu'un pourcentage. **La Présidente** fera part de ses démarches auprès de l'ECAB aux membres du comité.
 - Le 7^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.
- 8^{ème} investissement : CHF 50'000 pour l'achat d'un véhicule d'exploitation pour le Bataillon Sarine. Moyennant le fait que **la Présidente** s'adressera à l'ECAB pour ce véhicule également, les délégués sont appelés à voter.
 - Le 8^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.

- 9^{ème} investissement : CHF 100'000 pour l'installation de garage pour la caserne de Fribourg.
A la question de **M. F. Vallat**, **M. P. Schneider** précise qu'il s'agit d'acquérir des colonnes mobiles et des séparateurs d'huiles en raison de la remise en service de ces missions. Le RSS restera propriétaire de ce matériel.
 - Le 9^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.
- 10^{ème} investissement : CHF 200'000 pour le concours d'étude du projet de la nouvelle caserne de Marly.
M. F. Vallat demande si les frais d'étude pour cette nouvelle caserne de Marly seront bénéfiques aux projets des futures casernes prévues puisqu'il est question d'avoir une caserne standard. **M. J. Pollet** relève que le projet de Marly est particulier car elle ne sera pas une caserne standard (intégration à un projet communal). Les coûts d'études seront moindres pour les casernes standards.
 - Le 10^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.
- 11^{ème} investissement : CHF 45'000 pour le remplacement et la mise à jour des Corpuls.
 - Le 11^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.
- 12^{ème} investissement : CHF 21'000 pour le remplacement d'un appareil de réanimation Lukas.
 - Le 12^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.
- 13^{ème} investissement : CHF 212'000 pour l'achat d'un 5 Hamilton T-1 (ventilateurs).
 - Le 13^{ème} investissement est accepté à l'unanimité.

M. F. Vallat intervient par rapport aux délais imposés par l'ECAB concernant les projets de constructions. Il souhaite que le RSS et les autres associations de communes interviennent auprès de l'ECAB pour obtenir une prolongation de ces délais. **La Présidente** précise que pour bénéficier des subventions, les projets doivent être présentés à fin 2026 et les décomptes finaux à fin 2029. Ces délais ont déjà été prolongés par l'ECAB et la demande d'une nouvelle prolongation a déjà été faite. **La Présidente** estime qu'il est judicieux d'attendre encore un peu et d'avancer dans les projets avant d'intervenir à nouveau dans ce sens auprès de l'ECAB. Elle s'engage toutefois à le faire le moment venu.

5. Prolongation du mandat de la fiduciaire BDO pour la révision des comptes 2022-2023

La Présidente cède la parole à la représentante de la Présidence de la Commission financière, **Mme B. Studer** pour la lecture du préavis relatif à la prolongation du mandat (cf. le préavis sur <https://www.santesarine.ch/fr/administration/assemblee-des-delegues>).

- La prolongation du mandat de la fiduciaire BDO est acceptée à l'unanimité.

6. Nouvelle direction Secours au sein du RSS au 1^{er} janvier 2023

6.1 Etat de situation

La Présidente rappelle que la Direction Secours existe depuis le 1^{er} janvier 2022 et que l'organisation des sapeurs-pompiers sera fonctionnelle le 1^{er} janvier 2023. Elle met en exergue les éléments suivants :

- Les législatifs des communes de la Sarine sont en train de valider les statuts modifiés. Actuellement 10 communes ont voté favorablement, une commune a reporté son vote pour plus d'informations et une commune les a refusés. Ces deux communes seront toutefois amenées à (re)voter prochainement. Au final, seize communes doivent encore se déterminer ;
- Il y a huit bases de départ, avec un nom, un commandant et une structure hiérarchique bien déterminée. L'organigramme du bataillon Sarine est intégralement repourvu. Les noms des compagnies ont été choisis à l'interne par les compagnies elles-mêmes ;
- 14 contrats de location sur 16 infrastructures sont signés ;
- Le niveau opérationnel est prêt. Les détails sont en cours de règlement.

6.2 Adoption du Règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sarine

La Présidente propose de procéder par chapitres. Elle rappelle que ce règlement régit la vie du Bataillon, les droits et devoirs des sapeurs, ainsi que la relation avec les tiers.

Chapitre 1 : But. Ne soulève aucune question.

Chapitre 2 : Organisation. Ne soulève aucune question.

Chapitre 3 : Exercices et matériel. Ne soulève aucune question.

Chapitre 4 : Personnel. **M. F. Vallat** remet en question le bienfondé de l'art. 19 al.5. **M. P. Schneider** relève que l'alinéa prévoit qu'une demande d'incorporation « peut » être refusée. Ainsi, possibilité est laissée au commandant de refuser ou non une demande d'incorporation au motif que le temps restant avant la fin de l'obligation de servir n'est pas suffisant pour que la personne puisse être complètement formée au métier de base.

Chapitre 5 : Droits et obligations des membres du Bataillon. Ne soulève aucune question.

Chapitre 6 : Dispositions disciplinaires. **M. F. Vallat** demande si le règlement contient des précisions sur les situations qui tombent sous le coup de sanctions disciplinaires. **M. P. Schneider** donne comme exemple l'art. 34 (amendes), l'art. 35 (absence non justifiée), l'art. 36 (mise à pied) et l'art. 37 (la révocation). Ces critères ont été demandés par la DSJS lors des approbations préalables.

Autre question de **M. F. Vallat** : légalement, est-il correct que les communes employeuses soient averties en cas d'atteinte grave dans l'activité de sapeur-pompier. **M. P. Schneider** relève que selon l'examen préalable de la DSJS ainsi que du Service des communes, avertir les communes employeuses est légal en cas d'atteintes graves dans le cadre de l'activité de sapeur-pompier.

La Présidente demande si **M. F. Vallat** souhaite déposer un amendement sur ce point ? Ce dernier précise qu'il serait judicieux qu'il soit précisé que ce ne soit pas une obligation et que ce ne soit pas fait systématiquement. Il renonce toutefois à déposer un amendement.

Mme S. Ayan (Givisiez) précise que dans la mesure où une personne est employée de l'Etat, les autorités pénales ont le droit d'informer l'employeur en cas de violation qui pourrait porter atteinte à l'exercice des fonctions. Aussi dans le cas d'un pompier qui viole gravement son obligation de fidélité ou autre devoir lors d'une intervention, la commune employeuse a le droit, selon elle, de recevoir cette information.

Chapitre 7 : Interventions. Ne soulève aucune question.

Chapitre 8 : Assurances. Ne soulève aucune question.

Chapitre 9 : Voies de droit et dispositions finales. Ne soulève aucune question.

Mme S. Ayan relève la correction formelle à apporter : il s'agit de corriger « employeur-e » par « employeuse ».

La Présidente cède la parole à la représentante de la Présidence de la Commission financière, **Mme B. Studer** pour la lecture du préavis relatif au Règlement de défense incendie et secours du Bataillon Sarine (RDISBat): cf. le préavis sur <https://www.santesarine.ch/fr/administration/assemblee-des-delegues>.

- Le Règlement de défense incendie et secours du Bataillon Sarine (RDISBat) est adopté à l'unanimité des voix représentées moins deux abstentions.

6.3 Adoption du Règlement des tarifs du Bataillon Sarine

La Présidente propose de procéder également à la revue de ce règlement par chapitres. Elle rappelle que ce règlement régit les tarifs pratiqués aux prestations réalisées en faveur de tiers (mise à disposition, location, prestations de service, etc.)

Chapitre 1 : But. Ne soulève aucune question.

Chapitre 2 : Généralités. En lien avec l'art. 5, Conditions de remises, **M. F. Vallat**, souhaite que soit défini dans une directive ce qui est entendu par « minime ». **M. P. Schneider** précise que c'est l'état-major du Bataillon qui définira ce qui est minime. Il ajoute à l'attention de M. Vallat que le préavis de la commission financière qui sera lu prévoit justement qu'il y a lieu d'établir une directive afin de prévoir certains détails encore flous dans le RTaBS.

Chapitre 3 : Tarifs facturés lors des missions volontaires. Ne soulève aucune question.

Chapitre 4 : Utilisation des locaux. Ne soulève aucune question.

Chapitre 5 : Entretien-Expertises. Ne soulève aucune question.

Chapitre 6 : Mise à disposition de véhicules, d'engins, de matériels et d'équipement. Ne soulève aucune question

Chapitre 7 : Voies de droit et dispositions finales. Ne soulève aucune question.

La Présidente cède la parole à la représentante de la Présidence de la Commission financière, **Mme B. Studer** pour la lecture du préavis relatif au Règlement des tarifs du Bataillon Sarine (RTaBS): cf. <https://www.santesarine.ch/fr/administration/assemblee-des-delegues>.

- Le Règlement des tarifs du Bataillon Sarine (RTaBS) est adopté à l'unanimité des voix représentées moins quatre abstentions.
-

7. Nomination du ou de la représentant-e de Gibloux au Comité de Direction du RSS en remplacement de M. F. Schafer

La Présidente fait préalablement référence à la démission de M. F. Schafer dont les compétences au sein du comité de direction du RSS seront vivement regrettées. Ce dernier a quitté la syndication et le conseil communal de Gibloux suite à sa nomination en tant que lieutenant de Préfet de la Gruyère. Il est malheureusement excusé à cette séance et est chaleureusement remercié pour tout ce qu'il a apporté au RSS.

La Présidente accueille et présente un nouveau membre, **M. J. Nieva** membre du conseil communal de la Commune de Gibloux et proposé pour représenter la commune de Gibloux et la commune de Hauterive au Comité de Direction du RSS.

La nomination de M. J. Nieva en tant que membre du Comité de Direction est applaudie par l'Assemblée.

8. Divers

- La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 24 mai 2023.
- Dans son préavis sur le plan financier, la commission financière a attiré l'attention sur l'aspect seniors, seniors + qui est une charge importante pour les communes. La Préfète projette d'inviter les communes à un groupe de réflexion sur cette thématique afin de voir comment s'entraider, quelles sont les pistes envisagées pour multiplier les bonnes idées.

Sur ce même thème, **M. F. Vallat** mentionne le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes : il se demande qui se soucie de veiller à ce que la prise en charge de la personne âgée ne soit pas uniquement une opération à la charge des communes. **La Présidente** rappelle que c'est au DETTEC que revient la tâche de trouver la juste répartition des charges. **M. J. Pollet** précise que le DETTEC est un équilibre financier. Les montants sont importants et il y a beaucoup d'inconnues. Au niveau du RSS il y a aura une augmentation des charges, mais elle sera contrebalancée par une diminution d'autres charges au niveau des comptes communaux. Il y aura donc lieu de bien expliquer que le RSS n'explose pas mais qu'il s'agit d'un transfert de compétences entre l'Etat et indirectement les communes via le RSS. Une explication sera donnée une fois que le Conseil d'Etat aura validé tout cela. **M. F. Vallat** rappelle qu'il y a véritablement lieu de veiller à ce juste équilibre et à ce qu'il n'y ait pas à l'avenir, pour les communes, une explosion de charges liées. **La Présidente** s'engage à y veiller dès à présent.

M. L. Dietrich se rallie à ce souci. Son souci principal par rapport au DETTEC est que ce soit une photo d'aujourd'hui qui deviendra le point d'équilibre à atteindre et sur la base de laquelle il s'agira de décider. Au final il craint que les communes voient les coûts à leur charge exploser tous les 10 ans. Il est inquiétant que le DETTEC ne prenne pas en compte le futur. Il propose et estime très important que les personnes qui sont membres de la commission du DETTEC optent pour une révision périodique de la répartition. **M. J. Pollet** relève que ce mécanisme est déjà prévu : un constat sera fait après les 5 premières années. **M. Andina** informe que c'est également une préoccupation du conseil communal de Villars-sur-Glâne. Par rapport à un constat après une période de 5 ans comme mentionné par M. J. Pollet, certains conseillers de la commune proposent de procéder à une révision chaque année. **M. J. Pollet** précise que cela est de la compétence du Conseil d'Etat.

- Intervention de **M. Roger Riedo**, médecin consultant dans les Homes et notamment à la Rose D'Automne : il relève qu'il a beaucoup entendu parler de la situation future et qu'il y a lieu également de parler de la situation présente. En effet, la situation est difficile car les changements sont bien trop fréquents au sein du personnel soignant et en particulier infirmier. Il tient à relever à l'intention de la nouvelle direction des Soins présentée ce soir, qu'il y a un souci quant à savoir ce qui se passe et pourquoi il y a autant de changements. Il propose au RSS de faire un audit et éventuellement de mettre en place un Groupe de travail afin d'améliorer cette situation qui est difficile pour les résidents, le personnel et le médecin. M. R. Riedo recommande aux nouvelles personnes responsables de cette nouvelle direction Soins de vraiment comprendre pourquoi il y a autant de changements. **La Présidente** remercie M. R. Riedo pour son intervention. Elle souligne que la direction du RSS est consciente et informée de cette problématique et que ça n'est pas pour rien qu'elle a réfléchi à la réorganisation du HMS y compris la Rose d'Automne. Une nouvelle structure est mise en place et un suivi de son évolution est fait de très près par le Comité de Direction. Les changements de personnel sont liés au COVID, aux travaux, à la reprise de la Rose d'Automne il y a peu. Le recrutement du personnel médical est une problématique généralisée. Il y a lieu de relever une conjonction de plusieurs facteurs qui rendent la situation difficile, certains sont spécifiques au HMS et d'autres sont généralisés. Le comité est convaincu de cette nouvelle organisation et a toute confiance en la nouvelle directrice.
- Un délégué (non annoncé), souhaite que les assemblées des délégués traitant du budget soient avancées pour que les communes puissent l'intégrer dans le leur en cas de pépin (le budget RSS représente une part importante du budget d'une commune). **M. J. Pollet** explique qu'avant novembre c'est très complexe. Le RSS a néanmoins conscience de cette problématique et réfléchira comment améliorer la situation.

Mme la Présidente lève la séance à 19h50.

La Présidente
Lise Marie Graden

Le Secrétaire
Jacques Pollet

La Secrétaire au procès-verbal
Sophie Baumeyer